

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 7 décembre 2015, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois
Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Arthur Plumpton
Bruno Simard
Marc-Antoine Turcotte

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.
3. Suites de cette séance.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016.
7. Dépôt du registre public des déclarations des membres du conseil en vertu du code d'éthique.
8. Nomination du maire suppléant pour l'année 2016.
9. Avis de motion règlement sur le numérotage des immeubles # 2015-280.
10. Avis de motion règlement taux de taxes pour l'année 2016 # 2015-281.
11. Divers
 - 11.1 Résolution achat Protection incendie.
 - 11.2 Résolution achat appareil respiratoire (2016).
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Arthur Plumpton, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.

15-139

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.

3. Suites de cette séance

4. Correspondance

5. Adoption des dépenses

15-140

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière. **Sur une proposition** de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures d'octobre totalisant 70 297.63 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 46 170 .79\$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Résolution établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016.

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de la séance :

15-141

En conséquence, Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Arthur Plumpton, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères),**

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2016**. Les séances débuteront à **20 h**.

- | | |
|---------------------|---------------------|
| ✓ lundi 11 janvier, | ✓ lundi 4 juillet, |
| ✓ lundi 1 février, | ✓ lundi 1 août |
| ✓ lundi 7 mars, | ✓ mardi 6 septembre |
| ✓ lundi 4 avril, | ✓ lundi 3 octobre |
| ✓ lundi 2 mai, | ✓ lundi 7 novembre |
| ✓ lundi 6 juin, | ✓ lundi 5 décembre |

7. Dépôt du registre public des déclarations des membres du conseil en vertu du code d'éthique.

Lors de la séance du conseil du mois de décembre, la directrice générale dépose un extrait du registre des déclarations des membres du conseil en vertu du code d'éthique.

La directrice générale confirme qu'aucune déclaration n'a été produite par les élus.

8 Nomination du maire suppléant pour l'année 2016.

15-142

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Arthur Plumpton, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ère),** que M. Yves Lévesque soit nommé maire suppléant pour l'année 2016.

9. Avis de motion règlement sur le numérotage des immeubles # 2015-280

Bruno Simard, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2015-280, concernant le numérotage des immeubles sur le territoire de la municipalité de Sainte-Famille.

10. Avis de motion règlement taux de taxes pour l'année 2016 # 2015-281

Anne Pichette, Conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2015-281, décrétant les taux de taxes pour l'année 2016.

11. Divers

11.1 Résolution achat Protection Incendie.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la soumission d'Aréo-Feu afin que soit remplacé (Tuyau d'aspiration).

15-143

En conséquence sur une proposition de Arthur Plumpton, **Appuyée par** Marc Antoine Turcotte, **il est résolu à l'unanimité des conseiller(ères),** d'autoriser l'achat d'un tuyau d'aspiration, au montant de 2 301.80 \$ incluant les taxes.

11.2 Résolution achat appareil respiratoire (2016)

Attendu que le conseil a pris connaissance de la soumission d'Aréo-Feu afin que soit remplacé (2 appareils respiratoires).

Attendu que l'achat des appareils figurent au budget 2016.

15-144

En conséquence sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Arthur Plumpton, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères),** d'autoriser l'achat des appareils respiratoires reconditionnés, tel qu'il apparaît à la soumission au montant de 5 507.30 \$ (incluant taxes).

L'acquisition se fera en janvier 2016, afin que le montant soit porté au budget 2016.

12.Rapport des élus sur les divers comités

13.Période de questions

14.Levée ou ajournement de la séance

15-145

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 21h15.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal.*